Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_27-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
Unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de VIEUX-VIEL
Le 21/05/2026

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents :
M. DUFEU Gérard, Maire
Mmes : BARBIER Brigitte, LEFRANÇOIS Magalie, MAZURIER Pauline, NOBLET Océane, TIDBURY Jane
MM : BOUESNARD Corentin, MAUGUIN Pierre, PITOIS Jérôme, PITOIS René, STRACQUADANIO Jean-Luc

A été nommé secrétaire : PITOIS René

2026-27 Vote du budget primitif de l'assainissement 2026

2026-27 Vote du budget primitif de l'assainissement 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose le contenu du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_27-DE

ADOPTE le budget primitif 2025, arrêté comme suit, reports compris :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	72 610.61 €	72 610.61 €
INVESTISSEMENT	52 216.15€	52 216.15€
TOTAUX	124 826.76€	124 826.76€

Précise que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégé M49.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/05/2026
Le Maire
Gérard DUFEU

